



Monsieur le Recteur,

Monsieur le Secrétaire général,

Monsieur le Directeur des ressources humaines,

Mesdames et Messieurs les membres de la commission paritaire,

La CAPA des professeurs agrégés se réunit en visioconférence ce mardi 9 juin dans un contexte de crises profondes.

- Crise sanitaire d'abord par un déni de réalité et un manque d'anticipation manifeste. Alors que plusieurs cas de Covid 19 étaient confirmés sur notre territoire, notre ministre de la Santé déclarait le 26 janvier « **Il ne faut pas acheter des masques en pharmacie, c'est totalement inutile** » et ajoutait « **si un jour nous devons proposer à telle ou telle population ou personne à risque de porter des masques, les autorités sanitaires distribueraient ces masques aux personnes qui en auront besoin** ». deux mois plus tard la porte parole du gouvernement déclarait en pleine période de confinement:« **Vous savez quoi? Je ne sais pas utiliser un masque** » et d'ajouter « **Parce que l'utilisation d'un masque ce sont des gestes précis, (..), sinon on en a une utilisation qui n'est pas bonne, et ça peut même être contre-productif** ».

Crise sanitaire ensuite par l'annonce gouvernementale d'une réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai malgré l'avis du conseil scientifique de les fermer jusqu'au mois de septembre. Réouverture annoncée sans concertation avec les organisations syndicales et les collectivités territoriales montrant ainsi le peu de cas que fait le gouvernement du dialogue social mais nous y reviendrons.

Le SNES-SNEP-SNESUP-FSU ne transigera pas sur les conditions sanitaires à réunir : il en va de la santé des élèves, des personnels, de leur famille et plus généralement de la gestion collective de l'épidémie.

- Crise de l'institution par une frénésie de réforme qui fragilise la profession, angoisse les élèves et déconcerte les familles alors même que notre ministre avait déclaré le 17 mai 2017:« **Il n'y aura pas une énième loi ou une énième réforme. Il y aura tout simplement la volonté de s'attacher aux problèmes concrets** » en donnant « **la liberté aux acteurs et du pouvoir à nos professeurs, chefs d'établissements et à l'ensemble des acteurs de l'Education nationale** ». 3 ans après cette déclaration de principe nous ne pouvons que constater que notre ministre n'a pas ménagé ces efforts

pour passer en force ses visions de l'Éducation nationale: réforme annoncée du brevet pour 2021, nouveaux programmes des lycées largement rejetés par le CSE, réforme du baccalauréat conduisant à la trappe les filières scientifiques, littéraire ou économique et le baccalauréat nationale, disparition d'une spécialité en Terminale, élèves de Première et Terminale « **constamment sous la pression de l'évaluation** » avec les E3C « **d'une complexité excessive** » selon un rapport de l'Inspection générale, procédure Parcoursup contestée pour son manque de transparence par le Défenseur des droits, la Cour des comptes, le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel.

Le SNES-SNEP-SNESUP-FSU avait alerté depuis de long mois sur l'impréparation et la difficulté de mise en œuvre sur le terrain des épreuves d'E3C. Les faits nous ont donné raison et nous demandons l'annulation des épreuves et la levée de toutes sanctions tant à l'égard des élèves que des personnels.

- Crise sociale à l'heure où le gouvernement essaie de mettre à bas, avec la loi Dussopt, l'ensemble des garanties et statuts qui protègent les salariés en général et les fonctionnaires en particulier : paritarisme, système des retraites et code des pensions... Alors que les personnels ont montré leur exemplarité par un engagement sans faille auprès de leurs élèves et une adaptation remarquable à des outils numériques pour lesquels aucune formation n'a été anticipée par le ministère, notre employeur, l'État, via le ministre de l'Éducation nationale, tente de nous revendre un système de retraite par points en échange d'une hypothétique revalorisation, par l'institution d'un système de primes « au mérite » analogue à ce qui existe pour d'autres corps de fonctionnaires, accompagné d'une « redéfinition » de nos métiers. Qui plus est les négociations avec le ministère de la Fonction publique reprise le 5 juin ont mis à l'ordre du jour la suppression des CHSCT alors même qu'ils ont montré leurs efficacités lors de la crise. Revoilà le sens du dialogue social du gouvernement: disparition du contrôle par des représentants des personnels élus au suffrage universel direct des mutations, des promotions et des avancements à compter du 1^{er} janvier 2021, disparition du statut de la Fonction publique, réduction des droits des personnels, procédures disciplinaires contre des représentants syndicaux,...

Que l'école de la confiance est loin!

Faire du service public de l'Éducation nationale une vraie priorité, restaurer l'attractivité de nos professions passe en premier lieu par le rattrapage des pertes salariales subies, par l'augmentation de la valeur du point d'indice, par des mesures fortes de revalorisation des carrières et par un vrai dialogue social.

Venons-en à l'ordre du jour de cette commission.

Nous nous insurgeons la disparition du paritarisme.

La campagne d'avancement à la hors-classe est un moment important dans l'année. Les collègues, engagés au quotidien, qui voient leurs conditions de travail se dégrader et un pouvoir d'achat s'éroder par le gel du point d'indice, le report des augmentations indiciaires, le jour de carence, l'augmentation des cotisations,... aspirent à une promotion.

La hors-classe est l'exemple de la lutte syndicale, alors que ce grade était initialement prévu pour 15% des effectifs, la revendication historique du SNES-SNEP-SNESUP-FSU de la hors-classe pour tous est actée et le passage de 10% à 30% de l'appréciation Excellent ne peut qu'accélérer les promotions. Le déroulé sur au moins deux grades c'est-à-dire la possibilité d'atteindre le dernier échelon de la hors-classe avant le départ

à la retraite est devenue une réalité. Nous nous réjouissons que pour la 2^e année consécutive, l'ensemble des collègues au 11^e échelon soit proposé par M. le Recteur. Toutefois les avis pérennes sclérosent le tableau d'avancement et génèrent des inégalités de traitement par l'effet d'aubaine et nous regrettons que le barème lié à l'ancienneté ne valorise pas davantage les collègues aux longs parcours qui pour certains ont vu leurs appréciations baissées en 2018.

Nous mènerons le combat syndical pour que l'accès au grade Exceptionnel soit élargi sur le même modèle que la hors-classe.

Le SNES-SNEP-SNESUP-FSU, continuent à revendiquer un avancement à un rythme unique, le plus favorable pour tous et déconnecté de l'évaluation.

Pour finir, malgré le retard pris par la mise à disposition des procès verbaux, nous remercions l'administration pour la qualité des échanges autour des questions de promotion et la qualité des documents. Nous connaissons leur charge de travail et partageons avec eux ce statut de fonctionnaire auquel nous sommes tant attachés.